



## Rachat part d une maison d heritage

Par **Sasalulu**, le **20/10/2015** à **09:15**

Bonjour,

Je vis dans une maison d heritage. Divisee en 3 , mon oncle , ma tante et mon pere.

Comme je ne fais pas partie de l indivision , est ce que je peux racheter la part de mon oncle avec accord de ce dernier ?

Merci.

Par **amajuris**, le **20/10/2015** à **09:27**

bonjour,

les indivisaires qui veulent vendre leur part dans le bien indivis, doivent d'abord le proposer aux autres indivisaires qui disposent d'un droit de préemption.

vous pouvez donc racheter la part de votre oncle si votre père et votre tante ne sont pas intéressés pour l'acheter.

salutations